

## LA LANGUE FRANÇAISE, L'ALLIANCE NATIONALE ET LES CONFÉRENCES

*Nous extrayons les pages suivantes d'une conférence donnée au Cercle Ville-Marie, No 5, par M. E. Z. Massicotte L.L.B., avocat, publiciste et vice-président de ce cercle.*

Le premier, le plus grand désir de nos compatriotes, c'est la conservation de cette langue qui nous est chère à plus d'un titre : la langue française. Mais, ce désir, pour nous sociétaires, doit avoir des racines plus profondes dans nos cœurs, parcequ'en entrant dans notre belle société, en prenant l'obligation d'observer ses réglemens et sa constitution, nous nous engageons à nous rendre bien compte de ce qu'elle était, afin de pouvoir dans la mesure de nos forces, de notre influence et de nos talents, aider les fondateurs et l'exécutif à atteindre le but moral qu'elle s'était fixé.

Or, parcourons ensemble les statuts de l'Alliance Nationale et relisons ce qui touche à la langue française.

Le paragraphe 3 de l'article 2, dit : que pour parvenir à son but, l'association adopte entre autres moyens "celui de travailler à la propagation de la langue française et à la consolidation civile et religieuse de la nationalité canadienne-française."

Le paragraphe 4 de l'article 7, dit : "Pour être admissible comme membre participant il faut parler la langue française."

Enfin, le 4<sup>ème</sup> aliéna de l'article 172 dit : les membres doivent "Propager l'amour de la langue française parmi leurs confrères, ainsi que le respect de nos institutions religieuses et civiles, de la foi catholique et donner enfin l'exemple d'une bonne conduite toujours observée."

Il est donc clairement établi, que dans la pensée des fondateurs, l'Alliance Nationale devait recruter ses membres parmi les citoyens qui parlaient français, parmi ceux qui aimaient cette langue et feraient tout en leur pouvoir pour la répandre. Par cela même, l'Alliance devenait un foyer d'amour et de propagande de la langue immortelle que nous avons le bonheur de parler et l'âme de la résistance, au jour non désiré, mais possible, où l'on tenterait des efforts pour la faire disparaître de l'Amérique du nord...

Avant d'aller plus loin, et de déterminer

exactement quels sont nos devoirs actuels, quels sont les moyens que nous devons prendre pour remplir efficacement la tâche qui nous est imposée, ne serait-il pas profitable de vous dire ce que c'est que la langue française, de vous donner un aperçu historique de sa formation, de vous dire pourquoi elle est la plus belle des langues vivantes, de vous démontrer quelle a été son influence, de vous dire le rôle qu'elle joue de nos jours ?

Je ne vous apprendrai rien de nouveau, mais si vous aimez véritablement le langage béni de votre mère, vous aimerez à entendre redire son passé glorieux et ses grandes destinées.

Il est agréable de se rappeler ce qui nous plaît !

D'un autre côté si ce sujet vous a jusqu'à ce jour laissé indifférent vous en avez, du moins, compris l'utilité. Or, dit le poète :

Clou martelé n'entre que plus avant.

Il ne faut donc pas cesser de répéter les choses utiles, car si on les a négligées cela sert à nous rappeler à notre devoir et nous disposera, peut-être, à accomplir la tâche que notre race attend de chacun de ses membres...

Lorsque César fit la conquête de la Gaule (50 ans avant Jésus-Christ), les peuplades qui l'habitaient, parlaient en partie la langue celtique. Les vainqueurs imposèrent leur langue aux vaincus, c'est-à-dire le latin populaire qui était parlé par les soldats et les individus que Rome avait envoyés s'établir dans sa nouvelle colonie.

Ce latin populaire différait considérablement du latin classique, cependant, il détrôna ce dernier et s'implanta si fortement un peu partout qu'il donna naissance aux trois langues les plus harmonieuses d'aujourd'hui : l'italien, l'espagnol et le français.

Des éléments étrangers, assez considérables, vinrent s'ajouter aux éléments primitifs et le travail de formation commença.

"Il a fallu, dit Rivarol, plus de mille ans à la langue française pour arriver à sa maturité."

Rivarol écrivait en 1784. Ce fut donc vers le sixième siècle de notre ère que l'idiome français commença lentement à évoluer vers une perfection qui n'est pas encore définitive.

Déjà, en 813, nous voyons que "le concile de Tours enjoignit aux prêtres d'expliquer les Saintes Ecritures en français et ordonna de prêcher en langue française." (1)

(1) A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 25.